

Jacques Brisebois

Dépot à 18:21. 4 juillet 2019

La Macaza, le 12 juin 2019

Mémoire présenté à la commission Municipale du Québec dans le cadre de la consultation de changement de nom de la municipalité actuellement nommée Saint-Faustin-Lac-Carré

Monsieur le commissaire,

Permettez-moi d'abord de me présenter. Je m'appelle Jacques Brisebois, résident de Laval mais directeur général actuellement à la municipalité de La Macaza et ancien directeur général de Sait-Faustin-Lac-Carré.

Je suis impliqué dans le milieu municipal depuis 34 ans, soit depuis 1985. De 1985 à 1990, j'ai été conseiller municipal à la Ville de Mont-Laurier, puis maire de 1990 à 2001, préfet de la MRC Antoine Labelle de 1995 à 2001, puis vice-président de la Commission Municipale, responsable des études d'avantages et d'inconvénients de regroupements municipaux. J'ai également siégé 10 ans au conseil d'administration de l'UMQ où j'ai cofondé et devenu le premier président du Carrefour du capital Humain de l'UMQ qui s'appelait alors le CRM (Centre des Ressources municipales) et qui offre des services en ressources humaines et qui compte sur une équipe multidisciplinaire.

En 2007, je suis devenu directeur général de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré jusqu'en 2014. J'ai pris alors la décision que je croyais être la retraite. Mais, cela n'a été finalement le cas.

J'ai repris le collier, d'abord comme consultant municipal et effectuer plusieurs mandats avant de me retrouver en 2015 directeur général par intérim à Ivry-sur-le-Lac pour remplacer le dg en congé de maladie jusqu'à décembre 2015. En mars 2016, cette municipalité m'a redemandé à nouveau de faire du remplacement jusqu'à la fin juin 2016.

Concurremment, en mars 2016, la municipalité de La Macaza qui connaissait de nombreux problèmes m'a demandé également de faire du remplacement d'un congé de maladie. Suite à la démission de la directrice générale, on m'a demandé de rester pour former un jeune afin qu'il prenne la relève. Cela fait maintenant 3 ans que je suis directeur général de cette municipalité.

Très intéressé par le développement local, j'ai été président du CLD Antoine Labelle et très impliqué sur la scène régionale, notamment au CRD de Laurentides et président de la Table des préfets des Laurentides.

Je conserve évidemment un souvenir particulier pour la municipalité où j'ai œuvré pendant sept ans avec un conseil actif, dynamique, dévoué aux intérêts collectifs et ayant à sa tête un maire impliqué qui a toujours exercé un leadership positif, respectueux et visionnaire. J'ai travaillé de près avec ce dernier et je peux vous assurer que Pierre Poirier est un excellent maire qui n'a jamais compté ses heures et son énergie pour faire bénéficier sa communauté qu'il aime. Il a tout mon respect. Je le salue ainsi que tous les membres du conseil municipal et les remercie de m'avoir accueilli pour les accompagner. Je salue également la merveilleuse équipe de cadres et d'employés loyaux et dévoués au développement non seulement envers leur milieu de travail

mais aussi envers une communauté attachante. J'en garde un souvenir impérissable.

Dans mon parcours de 34 ans dans le milieu municipal, j'ai été à la fois décideur, témoin, à l'écoute. Ils ou elles sont peu nombreuses ou nombreux ayant touché toutes les dimensions de cette réalité tant urbaine que rurale comme le démontre mon parcours et ayant eu l'opportunité de toucher le politique, l'administratif et juge administratif comme je l'ai fait. Sans me prétendre pour un spécialiste, il n'en demeure pas moins que j'ai une connaissance très large du milieu et de ses composantes qui s'appuie sur l'expérience terrain.

Le changement de nom

Après 34 ans d'expérience dans le milieu municipal, ce que j'ai entendu et ce que j'ai pu lire de façon négative concernant la proposition du conseil de changer le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré ne me surprend nullement. Des changements de nom j'en ai vu, des regroupements de municipalités, des défusions, des municipalités d'agglomération j'en ai vu. J'ai entendu bien des commentaires, j'en ai lu à profusion.

À chaque fois où un changement est présenté, il fait réagir. En effet, le changement dérange, crée des inquiétudes chez certaines et certains, soulève des questionnements. Jusqu'à c'est parfaitement normal et il est parfaitement normal que les citoyens obtiennent des réponses, qu'ils soient en mesure de comprendre réellement les motifs des changements proposés, les conséquences et les objectifs qui sont poursuivis par ces changements. C'est tout à fait correct dans une démocratie.

J'ai pris la peine d'entendre certains, de lire de nombreuses lettres, des articles de journaux en ce qui concerne le changement de nom et comme j'ai été à même de constater comme trop souvent dans de telles circonstances

de petits groupes que je qualifierai d'activistes s'opposer sans prendre la peine de comprendre le but de l'exercice, qui utilisent la désinformation et les sentiments pour créer un climat malsain qui ne sert pas la démocratie et les efforts légitimes d'un conseil municipal élu démocratiquement. Un conseil municipal immobile et sans vision serait une désolation. Quand un conseil municipal fait l'effort de proposer une démarche réfléchie, le moindre à quoi l'on devrait s'attendre de la part des citoyens est d'être à l'écoute avant de se faire une idée.

Tenter de faire porter la responsabilité de l'exercice au maire, par exemple, est profondément ridicule et injuste et c'est un affront aux autres membres du conseil.

Et les arguments lus et entendus des opposants sont toujours les mêmes : perte d'identité, perte de patrimoine et de l'histoire, des frais importants et mal dépensés, on est bien comme on n'est, augmentations de taxes....cela démontre la pauvreté des arguments et une certaine forme d'infantilisme. On peut ne pas être d'accord, c'est une chose et cela peut être acceptable. Mais ne pas être d'accord invite à proposer autre chose, de ne pas être seulement un empêchement de tourner en rond. Il faut qu'il se dégage, de l'opposition à un projet, que des éléments apportent quelque chose au débat et l'améliore. Tout ce que j'ai pu en lire n'est absolument pas utile à la démarche proposée. En ce moment, l'opposition n'est que nuisible.

En quoi un changement de nom fait-il perdre le patrimoine, l'histoire locale, l'identité? Je ne connais pas une seule personne qui a perdu son âme, son identité, son histoire et son patrimoine par un changement de nom ou suite à un regroupement. Mont-Laurier où je suis né a connu en moins de trente ans deux regroupements. Un premier entre Brunet et Mont-Laurier et un deuxième avec Des Ruisseaux. Je ne connais pas un ancien citoyen de Brunet ou de Des Ruisseaux qui regrettent ces regroupements et la perte de

leur ancien nom de municipalité. Mais l'histoire reconnaîtra toujours l'apport des femmes et des hommes qu'ils ont apporté à la collectivité et à la communauté.

Je ne connais personne des anciens Saint-Jovite qui regrettent aujourd'hui de faire partie de la municipalité de Mont-Tremblant. On a plutôt choisi un nom évocateur et qui démarque la nouvelle ville, sa montagne étant connue au-delà des frontières québécoises.

Je ne connais personne qui regrette de faire partie de Rivière-Rouge en remplacement de Marchand, l'Annonciation ou Sainte-Véronique et ils ont choisi un nom évocateur qui démarque ce coin de pays.

Je retiens des arguments des opposants qu'ils s'attardent uniquement au changement de nom au lieu de situer cette action dans un ensemble de mesures et de moyens afin de créer, un mouvement, une dynamique propice au développement. Si c'était la seule mesure, le seul moyen proposé, leur opposition pourrait avoir un sens. De plus, laisser croire que la conservation du nom est le vrai moyen de conserver son identité, de sauvegarder l'histoire et le patrimoine est un leurre. J'y reviendrai.

Depuis des années, le conseil réfléchit et adresse des propositions. Le conseil municipal s'est doté d'une vision stratégique qui a été un exercice sérieux et rigoureux, qui a été rendue publique, appelant les citoyennes et citoyens à commenter.

Cet exercice de planification a fait le tour de tous les secteurs de vie de la communauté. Le changement de nom qui en est ressorti n'est qu'un élément d'une planification et d'une vision plus globale. Ne retenir que cet élément évoque simplement l'ignorance dont certains font montre actuellement et ils nuisent au développement de leur communauté.

Bien des citoyens, malheureusement n'ont pas fait l'effort de s'y intéresser et de participer à cette démarche. On ne peut en faire reproche au conseil, tout citoyen ayant été invité à y participer. Comme ancien directeur général, j'ai plusieurs fois constaté le peu d'intérêt de nombreux citoyens à répondre aux invitations de leur conseil. Pour plusieurs, il s'agissait d'un acte de confiance à l'égard de leurs élus, on peut l'imaginer. Pour d'autres, ils attendaient tout simplement le moment d'afficher leur opposition à tout changement, comme ils le font maintenant sans rien proposer en retour.

C'est là que le bât blesse. Quand on parle d'une démarche de développement ou d'une planification stratégique, ce n'est jamais parfait. Mais plus de gens s'y intéressent, plus on peut l'enrichir par des commentaires constructifs et à imaginer, à partir des forces constatées du milieu, de sa communauté comme des richesses de son territoire des avenues de développement sans renier le passé. Dans une communauté, chacun peut devenir un agent de développement s'il sait faire preuve de créativité et saisir les opportunités qu'offre le territoire qu'on habite tout en assurant la mémoire relative à l'histoire et au patrimoine. L'avenir n'est pas la négation du passé.

L'analyse et les recommandations de la Commission Municipale doivent reposer sur la valeur des arguments en faveur et en défaveur. Or les arguments avancés par les opposants, peu importe le nombre, ne reposent que sur du vent si l'opposition ne s'arrête qu'au changement de nom comme le démontrent de multiples exemples de changement de noms ou issus des regroupements, alors que conseil, avec patience et sérieux, s'est bâti une vision qui l'invite à poser des gestes et à initier des actions tout en préservant la mémoire du passé.

Encore une fois, seul le changement de nom ne saurait assurer l'objectif d'une relance de la municipalité. Mais,

précisément, ce n'est qu'une des actions proposées. J'invite la Commission à prendre connaissance de cette vision stratégique et reconnaître l'ensemble de la démarche et inscrire correctement le changement de nom à l'intérieur de cette démarche dans son ensemble.

Le nom proposé : Mont-Blanc

Tous les gens le moindrement renseignés savent l'importance du marketing, du positionnement dans le marché, du "branding". Il reste encore au Québec plus de 1000 municipalités. Une municipalité fait donc partie d'un marché où chacune est appelée à se démarquer.

On peut très bien se demander pourquoi Saint-Jovite ville et paroisse ont choisi l'appellation de Mont-Tremblant. Ce n'est certes pas pour faire plaisir aux citoyens qui habitaient la municipalité de Mont-Tremblant, la moins peuplée des trois municipalités regroupées. C'était la montagne et ses activités qui avaient déjà acquis une notoriété sur le plan touristique. Le positionnement était simple à comprendre et la conclusion s'imposait d'elle-même. Mont-Tremblant était un nom évocateur qui répond au rôle de positionnement de marché.

Il en va un peu ainsi en ce qui concerne Saint-Faustin-Lac-Carré. Quand je parle de Saint-Faustin-Lac-Carré à Laval ou dans région de Montréal, on me demande, c'est où cela, généralement. Bien sûr, il y a encore quelques anciens de mon âge et plus âgés qui sont originaires de la région ou qui ont de la parenté dans le coin et qui se rappellent encore de la pisciculture provinciale. Mais il n'y a pas un jeune qui évoque cela. La plupart arrivent à situer la municipalité quand on leur parle qu'il s'agit de la municipalité voisine de Mont-Tremblant ou que l'on évoque le Mont Blanc. Cela dit tout.

En positionnement de marché, personne ne réussira à me convaincre que Saint-Faustin-Lac-Carré est un nom

avocat qui peut remplir ce rôle de positionnement. Alors que Mont-Blanc peut jouer ce rôle. Bien sûr que de nouvelles activités, de nouveaux moyens, d'une offre de services plus large devront venir appuyer le nom, mais au moins on ne part pas de rien. Et reprocher qu'il s'agit d'une marque de commerce est un argument qui ne tient pas la route. Mont-Tremblant en est le parfait exemple et c'est la municipalité voisine. Sans chercher à être aveugle et sourd, on peut facilement tirer une leçon de notre voisine.

D'ailleurs, plusieurs usagers du Mont-Blanc s'y rendent sans se soucier qu'ils sont à Saint-Faustin-Lac-Carré. Ils viennent au Mont-Blanc.

Prétendre que l'appellation Mont-Blanc ne se démarque pas parce qu'il y a des rues dans d'autres municipalités qui portent ce nom est tout à fait loufoque. Ce serait comme dire que la Ville de Sherbrooke ne devrait pas exister parce qu'à Montréal, une rue célèbre porte ce nom.

Prétendre qu'il pourrait y avoir confusion entre Mont-Tremblant et Mont-Blanc ne tient pas davantage la route ou parce qu'en France le Mont-Blanc est une destination connue. Quand on se situe dans l'environnement québécois, l'appellation Mont-Blanc se démarque facilement et l'utiliser intelligemment ne peut être qu'un avantage. Et les frais induits que les opposants exagèrent sans pouvoir vraiment les évaluer, ne doivent pas être perçus comme une simple dépense mais comme un investissement à long terme. Tout projet, quel qu'il soit n'est pas profitable immédiatement et il faut compter du temps, mais à terme oser finit par être payant.

Avoir une vision de l'avenir, y réfléchir, la construire tout le monde ensemble, c'est précisément le défi auquel vous interpelle votre conseil municipal. Sachez le rendre possible en y participant de façon constructive.

L'histoire et le patrimoine : leur sauvegarde

La conservation d'un nom n'assure aucunement l'histoire et le patrimoine. Ce sont les traces qu'on laisse dans le temps présent qui peut l'assurer. Que proposent les opposants à cet égard? Rien.

Or, pour en avoir échangé avec une chercheuse qui s'avère être ma sœur, bibliothécaire à la retraite, documentaliste et chercheuse bénévole pour la Société d'histoire de Rosemont, la principale difficulté rencontrée quand on fait de la recherche sur l'histoire locale repose sur le manque de traces laissées par les générations précédentes, notamment les écrits archivés. Bien sûr les moyens d'antan n'étaient pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui. Mais cela démontre aussi le manque d'intérêt pour créer et nourrir l'information en ce sens. C'est à cela que devraient s'attarder les opposants s'ils avaient un réel intérêt de l'histoire et du patrimoine.

Je vais d'ailleurs me permettre une suggestion au conseil municipal dans le cadre du processus de changement de nom, soit une plus grande collaboration entre la Société d'histoire la Repousse et la Municipalité. La Société d'histoire a déjà colligé de l'information et créer des écrits, amasser des photos et des documents qui pourraient être déposés auprès de la Municipalité pour qu'ils soient déposés avec les autres archives municipales et qu'ils deviennent des archives pérennes qui ne pourraient pas être détruites. Et la Municipalité pourrait inviter les familles à participer à la mémoire de la collectivité, de ce coin de pays, en fournissant des informations les concernant. Ce serait là le meilleur moyen de sauvegarder l'histoire et la mémoire du patrimoine. Ces bribes qui existent mériteraient d'être rassemblées. La Municipalité peut y jouer un rôle actif et rendre justice à la mémoire du passé et être utile aux futurs chercheurs. Le changement de nom et l'ensemble de l'exercice feront aussi partie de l'histoire et du patrimoine demain.

Conclusion

La consultation et les recommandations de la Commission Municipale sont importantes. Tout ce que je souhaite, c'est que la Commission ne tombe pas dans le piège de la résistance au changement et à l'immobilisme auxquels l'invitent les opposants. La Commission doit se baser sur la valeur des arguments et bien situer cette demande de changement de nom dans un processus et une démarche englobante qui sert l'intérêt supérieur de la collectivité ici présente, d'aujourd'hui et d'hier. Le conseil aurait certes pu choisir un autre nom mais celui de Mont-Blanc s'imposait prioritairement dans les circonstances. La démocratie ne peut souffrir de l'aveuglement de certains.

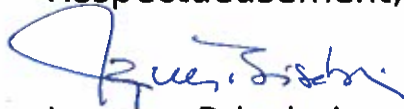
Et je suis d'avis qu'une recommandation de référendum ne servirait qu'à exacerber des tensions inutilement, ce qui irait à l'encontre de l'intérêt collectif. Je prendrai un seul exemple. Celui du projet de Loi sur la laïcité. Le gouvernement n'a pas appelé un référendum sur cette question. Mon propos n'est pas d'être pour ou contre, mais de faire remarquer que le gouvernement ne fait qu'exercer sa légitimité démocratique qui découle de son élection. Il en va de même pour des municipalités qui sont reconnues comme des gouvernements de proximité. Cela veut dire quelque chose, je l'espère bien. Je connais suffisamment les membres de ce conseil et son maire à la tête de ce conseil pour être en mesure d'affirmer qu'avant de prendre une décision, ils y ont sérieusement réfléchi avec le seul objectif de servir l'intérêt supérieur de leurs commettants, de leur communauté et de leur municipalité. Laissez-leur le soin d'exercer leur légitimité.

Le rôle de la commission n'est pas, pour reprendre une expression connue, de jouer à la belle-mère. Son rôle est de s'assurer que la proposition de changement de nom s'inscrit dans une démarche sérieuse et globale et juger sur la valeur des arguments soumis. En ce sens, le conseil municipal s'est, à mon avis, acquitté parfaitement de son devoir. Le

changement de nom s'inscrit dans une démarche sérieuse et bien documentée et la Commission de toponymie a convenu que le nom Mont-Blanc rencontre tous ses critères. Qu'elle donne forme à la mémoire du passé et elle aura à la fois assurer l'avenir et garantit la mémoire du passé. Quoi demander de plus?

Bravo Mont-Blanc.

Respectueusement, Merci.



Jacques Brisebois

7205 rue Bellehumeur

Laval, H7H 1Y3

Dépot à 18:44 Madame Rose Kémeis. UDC
4 juillet 2019

UDC (UNION DES CITOYENS) RAPPORT À LA CMQ

L'UDC a été formée à l'été 1999 par les citoyens vivant à proximité de la sablière qui venait d'être achetée par la Compagnie Lafarge. L'intervention des citoyens avait comme objectif de faire respecter les heures d'opération.

Il y a eu des rencontres avec les représentants de Lafarge et des élus de la municipalité afin que les heures d'exploitation soient respectées telles que mentionnées dans le Certificat d'autorisation.

Les membres de l'UDC ont augmenté lorsque nous avons décidé de nous impliquer dans une élection municipale en 2003, suivie de plusieurs autres dont celles de 2005, 2009, 2013 et 2017.

En plus de notre implication aux élections municipales, notre groupe s'est beaucoup investi dans l'environnement et particulièrement dans le domaine de l'exploitation minière, la sablière qui est devenue depuis sablière-carrière.

Nous avons donc profité du fait que le MELCC révisait les règlements des sablières-carrières datant de 1977 pour leur présenter deux mémoires reliés aux réalités de l'exploitation d'une sablière-carrière à proximité d'habitations. Nous avons souligné le bruit et la poussière et qu'il y ait de la machinerie lourde près de la nappe phréatique. Nous avons également partagé ces mémoires avec la MRC et l'administration municipale.

Notre association s'est également impliquée dans un projet de développement de 36 unités qui n'a pas vu le jour puisqu'il ne répondait pas aux exigences : espace vert et de stationnement.

Pour le moment, notre groupe n'a pas comme tel un projet autre que celui de surveillance de la sablière-carrière et particulièrement lors du dynamitage.

Nous avons effectué un sondage parmi nos membres en leur expédiant un courriel dont voici le texte :

Chers membres de l'UDC,

Il y a belle lurette que votre CA a communiqué avec vous au cours des derniers mois puisqu'il n'y avait de problème spécifique avec la sablière-carrière.

Votre CA ne peut passer sous silence le fait qu'il y a des démarches entreprises par la municipalité pour changer de nom.

Nous désirons comme association, UDC, vous consulter afin de connaître votre point de vue à savoir si vous appuyez le changement de nom ou vous y opposez.

Nous pouvons vous assurer que nous ferons un rapport fidèle à l'audience publique des 3 juillet et 4 juillet à la Salle du Conseil.

En effet, ce rapport comprendra les éléments suivants : 1) le nombre de personnes ayant reçu le courriel, 2) le nombre de personnes ayant répondu, 3) le nombre de personnes n'ayant pas répondu, 4) le nombre des POUR et CONTRE.

Nous vous informerons du jour et l'heure de l'audience comme représentants de l'UDC afin d'y assister si cela vous intéresse.

Il est très important que vous nous répondiez rapidement puisque nous avons un échéancier au 25 juin pour nous inscrire à l'audience publique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette missive.

Bien vôtre,

Denise Roose pour le CA de l'UDC

Ce courriel a été expédié à 50 membres dont voici le résultat :

5 adresses n'étaient plus valides,

10 s'opposent au changement de nom,

14 appuient le changement de nom, dont un souhaiterait un autre nom que Mont Blanc.

En conclusion, 50% ont répondu dont 28% sont pour et 20%, opposés.

Espérant le tout conforme,


Denise Roose au nom du CA de l'UDC

Machine Rose. dépôt docum à 19:00
4 juillet 2019

CHANGEMENT DE NOM OU LA FUSION RATÉE

Tout changement, si minime soit-il, dérange toujours.

Je m'en tiendrai à essayer de comprendre les réactions des personnes lorsque le changement s'opère au niveau d'une collectivité qui ne fonctionne pas comme un copié-collé.

Lorsqu'on est confronté à un changement, qui par définition va nous déranger, il y a plusieurs façons de réagir.

L'opposition va de soi, suivie des interrogations vis-à-vis l'instigateur du mouvement, son but connu et caché et ce n'est que tardivement qu'une certaine écoute s'installe et une disposition à suivre le courant ou à s'y opposer.

Comme collectivité, nous avons sans doute oublié les bouleversements du changement du système impérial au métrique. Pourquoi les européens allaient-ils nous imposer leur système alors que nous étions si bien avec nos onces, nos livres et nos milles? Voici des litres et des kilogrammes qui feront partie de notre quotidien. Vous souriez maintenant parce que ce système nous est familier mais comme collectivité, nous avons douté d'y arriver et graduellement, il est devenu nôtre.

Il y a eu d'autres changements touchant la collectivité : changement du statut de l'épouse, qui mariée, gardait son nom de fille. Les enfants pouvaient utiliser les deux noms des parents.

Les conjoints de fait ayant des droits. Le mariage de personnes de même sexe. La légalisation du cannabis. Le mariage des personnes de même sexe.

Si l'on fait un retour dans le passé pour nous souvenir de nos premières réactions lors d'annonces de ces changements, nous constatons que nous les avons apprivoisés, sans doute pas aux mêmes niveaux, mais on s'y fait.

Il y a un grand changement qui nous rassemble tous : les changements climatiques.

La tentation est grande de l'aborder, mais je m'en tiendrai à traiter du changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré à Mont Blanc.

Les changements de noms sont monnaie courante.

Récemment, la rue Amherst à Montréal a pris une nouvelle coloration à la fois historique et réparatrice en devenant la rue Atateken, un mot mohawk, signifiant fraternité.

En effet, ce personnage, Amherst, avait une politique d'éliminer les autochtones en les empoisonnant avec des couvertures infestées de la variole. Dans le processus de ce changement de nom, des personnes s'y sont opposées, d'autres l'ont appuyé pour en arriver à un consensus. La Ville d'Halifax a fait retirer la statue de son fondateur, Cornwallis qui récompensait les personnes qui lui rapportaient le scalpe d'un MicMac.

Les virages sont souvent accompagnés de changements toponymiques de souligner la journaliste Agnès Gruda. La Russie est une illustration de ces changements de noms de grandes villes. Saint-Pétersbourg devenu Petrograd, Leningrad pour redevenir Saint-Pétersbourg.

À une échelle moindre, notre municipalité se dirige vers la réalisation d'un plan stratégique et apporte ainsi un changement toponymique.

Je n'aborderai pas ce changement d'un point de vue financier puisque je ne connais rien aux finances, mais davantage comme collectivité devant un choix.

Depuis bientôt 3 mois, les échanges sur les réseaux sociaux, principalement le Facebook des Citoyens, ont été nombreux, exprimant les raisons de leur opposition et en moindre nombre, de leur appui.

Au cours de ces échanges, les citoyens sont sortis de leur retranchement habituel envers la chose municipale pour donner leur opinion sur le changement de nom.

Soudainement, il y a de l'intérêt parce que ce changement imposera de modifier l'adresse postale, d'avoir un nouveau passeport avec le nouveau nom de la municipalité, modifier les contrats de propriété, le bordage, et la fermeture possible du Centre de ski Mont Blanc qui fera perdre la face à la municipalité qui s'est associée à une entreprise en faillite et j'en passe!

Parfois, la désinformation est telle qu'il est fortement recommandé de communiquer avec la CMQ pour avoir l'heure juste. Même si l'information venant de la municipalité et de la CMQ, apportent les correctifs, ces oppositions persistent en se référant aux exemples ci-haut mentionnés. Et le dernier argument et non le moindre, le coût de l'opération : 50,000\$, sur un budget de 7 millions, i.e. 0.7143%.

Mon intérêt à ce changement de nom date de plusieurs années. En effet, je suis arrivée dans la municipalité en 1998, peu de temps après la fusion. J'ai été un peu étonnée qu'il y ait les 2 noms associés à cette fusion sans en connaître les dessous que je découvrirai plus tard. J'avais noté d'ailleurs que le bled de mon lieu de naissance, après la fusion est devenu, MÉTABERCHOUAN-LAC-À-LA CROIX. Donc, il y avait une certaine mode, mais c'est un peu plus compliqué qu'il n'en paraît.

En effet, lors de mon implication en accompagnant le candidat du secteur Lac Carré à une élection municipale de 2003, j'ai découvert que cette fusion laissait un goût amer chez certains citoyens du Lac Carré. Le même discours entendu se résumait à ceci : la seule raison que Saint-Faustin a accepté de s'associer au Lac Carré, qui n'a pas de territoire, était pour bénéficier du système d'épuration des eaux, non pas pour une véritable association. Il y a déjà un floué!

Les dessous de cette fusion prennent de plus en plus forme lorsqu'à l'élection municipale suivante, je m'implique dans le secteur Saint-Faustin et j'apprends l'autre versant de la fusion. Le jugement est très sévère envers les citoyens du Lac Carré : bénéficiaires de BS, impliqués dans la drogue, donc, aucun bénéfice pour les Faustinois alors que les entreprises sont de leur côté : Centre de ski Mont Blanc, BMR, poste d'essence, la Caisse et même l'Hôtel de Ville! Après avoir entendu les 2 côtés de la médaille, je suis de plus en plus convaincue de donner la chance à ces 2 secteurs de travailler ensemble sur une nouvelle base, un nouveau nom.

Un sondage effectué en 2008, rejette le changement de nom et le tout est mis au rancart jusqu'en 2018, alors que l'administration municipale consulte une société spécialisée dans l'étude d'une municipalité : son fonctionnement actuel, ses forces, ses faiblesses, son potentiel

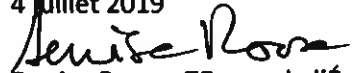
et des recommandations sur lesquelles je ne reviendrai pas puisqu'elles ont été expliquées par d'autres intervenants aussi bien au niveau municipal que par des particuliers et des entreprises.

Comme simple citoyenne, c'est mon souhait le plus cher que nous les citoyens des deux secteurs mettions l'épaule à la roue dans un même effort pour fusionner vraiment cette fois.

Quel que soit le résultat de cette audience publique, j'ai apprécié ces échanges avec les citoyens et y ai fait des découvertes enrichissantes.

Vive la démocratie.

4 juillet 2019



Denise Roose, 75, rue de l'Église

Debra Mademe Van Euren
1957 4 juillet 2019

Représentante comité nouvelle image

Afin d'assister les élus municipaux dans le projet de doter la Municipalité d'une nouvelle image et plus particulièrement d'un nouveau nom, un comité aviseur a été mis en place, avec le mandat de faire des recommandations au conseil sur le choix des actions à privilégier dans ses démarches auprès de la population.

Le conseil souhaitait réunir autour d'une même table, des personnes représentant bien la diversité de la communauté de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Les divers aspects couverts par les membres du comité se résument ainsi :

- Familles souches des deux grands secteurs : Lac-Carré et Saint-Faustin
- Villégiateurs et nouveaux citoyens
- Citoyens de longue date, ne provenant pas de familles souches
- Commerces divers, nouveaux et anciens
- Élus et fonctionnaires

Depuis plus d'un siècle, le portrait de la Municipalité s'est modifié à plusieurs occasions : morcellements et regroupements font parties de son histoire. La fusion plus récente des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996, regroupe deux territoires compris à l'origine dans celui de la Municipalité du Canton de Wolfe (1881).

En se fusionnant, ces deux municipalités pourtant très différentes l'une de l'autre, avaient beaucoup à s'apporter mutuellement. Lac-Carré, reconnue pour être la Municipalité des résidents permanents, souvent des travailleurs de la région immédiate, possédait un noyau de commerces et services de proximité, de même que des infrastructures urbaines. Saint-Faustin, quant à elle, était reconnue comme municipalité de villégiature et touristique. Elle apportait ses vastes étendues et ses nombreux cours d'eau. Malgré cela, près de vingt-cinq ans plus tard, il demeure encore aujourd'hui une coupure entre les deux grands pôles.

Depuis longtemps, le conseil municipal souhaitait régler cette question identitaire afin de tourner la page sur le passé et en ouvrir une nouvelle sur un avenir plus prometteur.

C'est ainsi qu'en 2015, en confiant un mandat pour l'élaboration d'une vision stratégique à la firme Urbacom, le conseil municipal souhaitait se donner les outils qui permettraient à la Municipalité de se démarquer et de prendre une place plus stratégique dans le développement de la région. Lors de l'élaboration de cette vision, des consultations ont vite fait ressortir qu'il était souhaitable et important de régler cette question identitaire tant souhaitée par plusieurs.

Aujourd'hui, Saint-Faustin-Lac-Carré compte 3556 résidents permanents (décret 2019) auxquels s'ajoute une population de villégiateurs presque aussi importante en nombre. Étant située entre les deux grandes villes de la MRC des Laurentides, Saint-Faustin-Lac-Carré est la porte d'entrée d'un des plus grands sites touristiques en Amérique du nord le mont Tremblant.

Même si Saint-Faustin-Lac-Carré a connu un développement résidentiel assez stable au cours des dernières décennies, ce n'est pas suffisant pour satisfaire aux obligations auxquelles doit faire face une municipalité, que ce soit au niveau du maintien des infrastructures qu'au niveau de la vie communautaire. Saint-Faustin-Lac-Carré se veut une communauté vivante et tournée vers l'avenir. Il est donc impératif de se doter de moyens afin que les citoyens, qui réclament une vie collective riche et active, puissent bénéficier des retombées engendrées par les changements à venir.

En tant que représentante du comité aviseur sur le changement du nom et de la nouvelle image de la Municipalité, je crois fermement que l'heure des contestations et des déchirements est chose du passé et qu'il est maintenant l'heure de se mobiliser derrière un projet de société et d'écrire ensemble cette nouvelle page d'histoire qui s'intitule "Municipalité de Mont-Blanc". C'est un nom évocateur, un emblème, une image forte, qui sauront, je l'espère, unir les forces des citoyens permanents, villégiateurs, commençants et entreprises afin de réussir ce projet innovateur de développement qui apportera aux générations futures le plein potentiel nécessaire pour conserver la qualité de vie souhaitée et bâtir ensemble l'avenir.

Sur une note plus personnelle, ma famille et moi sommes devenus citoyens villégiateurs de la municipalité en 2004. Mon conjoint et moi sommes résidents permanents depuis 2016 et l'un de nos fils planifie devenir citoyen permanent de la municipalité au cours de la prochaine année. En tant que villégiateurs, nous développons un sentiment d'appartenance un peu différent de celui du citoyen permanent. L'environnement et notre milieu social immédiat sont importants. On découvre les commerçants locaux. On s'associe à ce qui distingue notre milieu. Pour nous, cette distinction est sans contredit le Mont Blanc, un point phare de la municipalité. Les villégiateurs recherchent la paix, l'harmonie, une municipalité dynamique tournée vers l'avenir, mais qui sait respecter le passé des résidents d'aujourd'hui. Comme citoyenne permanente, j'ai les mêmes objectifs avec un sentiment d'appartenance encore plus fort et vivant. Au-delà des inconvénients à court terme, comme le changement d'adresse, je crois sincèrement que le changement de nom insufflera à tous les résidents une énergie qui nous permettra enfin de regarder vers l'avenir.

Dépôt 20:11 4 juillet 2019
Picardie

AUDIENCE PUBLIQUE PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

PRÉSENTATION DU MAIRE

Au cours des deux derniers jours, nous avons entendu plusieurs personnes donner leur opinion sur la proposition de changement de nom de notre municipalité.

Je crois que l'essentiel des arguments favorables et défavorables a été présenté.

Je tiens quand même à nuancer certains propos ou documents déposés à cette audience.

Tout d'abord, la validité ou plutôt la pertinence de certaines signatures ou noms apposés à la pétition et les arguments utilisés pour convaincre les personnes à participer à cette pétition peut être questionnée.

Par la suite nous avons entendu des personnes venir s'exprimer sur divers aspects de la démarche. Voici quelques éléments que j'ai relevés et qui demandent à être clarifiés :

Quelqu'un prétend que la résolution de demande auprès de la Ministre s'est faite en catimini et qu'il n'était pas au courant. Pourtant, cette même personne affirme qu'il a appris l'intention de changement de nom une semaine auparavant par la voie des journaux. Comme l'a mentionné Madame Gauthier au début de l'audience publique mercredi matin, le conseil, sous recommandation du comité citoyen, a justement choisi de faire l'annonce de son intention avant même l'adoption de la résolution officielle. Aussi, cette résolution fut adoptée en séance régulière et publique du conseil municipal, à laquelle tout citoyen a la possibilité d'assister et d'être informé.

D'autres personnes dénoncent le choix que le conseil a priorisé pour procéder à la demande de changement de nom et, ultimement, le choix du nom. Nous pourrions en débattre longtemps. Évidemment, plusieurs chemins auraient pu être choisis mais le conseil municipal, appuyé d'un comité citoyen, a choisi d'avancer et de s'adresser directement à la Ministre. Manque de transparence disent-ils ? On n'a qu'à regarder le dossier déposé par Madame Gauthier pour voir toute l'information qui a été mise à la disposition des personnes intéressées par le sujet tout au long de la démarche.

Quelques un disent qu'ils n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre. Pourtant, depuis le mois de janvier où le projet a été annoncé pour la première fois, le conseil municipal a siégé de façon régulière, comme il est prévu au code municipal, et je dois dire que je n'ai pas vu, ni entendu ces personnes à aucune occasion, dénoncer la situation qu'ils dénoncent aujourd'hui. En fait, la démocratie s'exerce des deux côtés : la municipalité doit tenir ses citoyens informés et les citoyens ont le devoir de se tenir informés et de participer à la vie municipale.

Je tiens aussi à vous rassurer sur le choix du nom. Qu'on l'aime ou pas, il est indéniable que la montagne qui porte le nom de Mont-Blanc est un emblème situé à l'entrée des deux noyaux villageois, Saint-Faustin et Lac-Carré, et que c'est le nom que bien des

citoyens nous ont proposé. Et je tiens à le souligner, ces citoyens qui l'ont proposé et qui affirment que ce nom évoque quelque chose de positif, font souvent partie de la nouvelle génération issue de familles souches.

Par contre, comme plusieurs l'ont mentionné, nous devons cesser de nous déchirer sur la question et regarder en avant.

La démarche entreprise par la municipalité ne s'est pas initiée sans raison. Cela est parti d'une réflexion profonde et du besoin de passer à l'action. Les actions ciblées dans la démarche de Vision stratégique permettront de mieux nous développer, de créer de la richesse collective et d'améliorer le sentiment d'appartenance à une communauté moderne tournée vers l'avenir.

Certains ont prétendu que c'était « le dossier du maire ». Je crois bon de préciser que cette démarche est issue d'un conseil municipal entier, composé à la base de citoyennes et citoyens qui ont le mandat de travailler au bien-être de la collectivité qu'ils représentent. Le maire ne décide pas à la place du conseil, il préside celui-ci. Affirmer qu'un maire est souverain sans les membres de son conseil, c'est minimiser l'implication et porter atteinte à l'importance des membres du conseil et les dénigrer. Un maire n'a aucun pouvoir sans son conseil.

Le changement de nom inscrit à notre Vision stratégique n'est que la bougie d'allumage, le point de départ, d'une longue liste d'actions qui permettront à la municipalité de mieux se positionner régionalement et aussi d'assurer la pérennité des services municipaux.

Il y a de nombreuses années, mon premier directeur des ventes m'avait donné comme conseil une phrase qui m'a servi à plusieurs occasions au cours de ma vie. Je vous la cite : « Poirier, un éléphant ne se mange pas tout rond, il se mange en tranches ». C'est ce que nous faisons présentement, exactement cela, nous mangeons la première tranche.

Certains nous reprochent de ne pas avoir assez consulté. Le choix de la municipalité de ne pas aller vers de grandes consultations est basé sur le fait qu'à l'époque de l'amorce de la réflexion sur la Vision stratégique (2015) et encore aujourd'hui, nous restons convaincus que ce changement est essentiel pour ce qui s'en vient en termes d'actions futures. Il n'en demeure pas moins que nous avons toujours voulu être transparents et à l'écoute de la population. Nous avons respecté à la lettre toutes les étapes prévues par la loi et même plus.

D'ailleurs, lors du processus de consultation réalisé au moment de l'élaboration de la Vision stratégique en 2015, plusieurs citoyens et commerçants ont participé, et ont été consultés.

Aussi, la mise en œuvre d'un comité aviseur composé de citoyens, d'élus et de fonctionnaires, ayant des réalités différentes, 14 personnes au total, des résidents issus de familles souches, des nouveaux citoyens, des villégiateurs et des représentants de la communauté d'affaires, a permis d'entendre des représentants de la population ayant à cœur d'avancer, de se projeter en avant et de créer un projet collectif répondant à nos besoins.

Ce ne sont que deux exemples d'implication de notre population.

En juin 2017, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 122 intitulé: « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* ». Avec l'adoption de cette loi, le gouvernement du Québec démontre qu'il souhaite que les municipalités du Québec se prennent en main et passent à l'action afin que toutes les communautés locales puissent s'épanouir, atteindre leur plein potentiel et être de plus en plus autonomes dans leur développement.

VOICI L'ÉNONCÉ D'UNE VISION, NOTRE VISION

DEVENIR UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ AVEC UN NOUVEAU NOM, DOTÉE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUI OFFRE A SES RÉSIDENTS, VISITEURS ET INVESTISSEURS UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL ET UNIQUE DANS LES LAURENTIDES.

Tout au long de la démarche, nous avons tenu la population informée des enjeux et des étapes du processus : rencontre citoyenne, assemblée publique mensuelle, page dédiée sur le site Internet municipal, communiqués de presse, infolettres et journaux.

Nous savions qu'un processus de changement aussi important ne ferait pas l'unanimité, mais nous restons convaincus de la nécessité de ce changement et qu'une bonne partie de la population, à notre avis majoritaire, est d'accord avec notre proposition.

C'est pour cela qu'en tant que maire et représentant du conseil municipal, je vous demande de recommander favorablement à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Madame Laforest, le changement proposé de l'appellation "Mont-Blanc" pour notre municipalité.

Je suis certain que les documents et les témoignages reçus lors de ces deux journées d'audience vous auront fourni les arguments nécessaires afin de donner suite positivement à notre demande. Je vous invite tout particulièrement à lire ou à relire la Vision stratégique adoptée par le conseil municipal, afin de bien saisir les enjeux de développement auxquels notre municipalité est confrontée.

Je vous remercie de toute l'attention que vous portez à ce dossier plus que capital pour l'avenir de notre communauté.



Pierre Poirier, maire
Le 4 juillet 2019